

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
---	--

2.3

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Une fiche de positionnement (annexe 1)
2. Une évaluation en situation de conduite pour la formation à la catégorie B / Une évaluation à distance sur ordinateur pour les formations aux catégories A1 et A2 (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite pour la formation à la catégorie B / Une évaluation à distance sur ordinateur pour les formations aux catégories A1 et A2 (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15> Rubrique : « documents utiles ».

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.3

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de départ sera réalisée.

Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires à votre formation pour que vous puissiez obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

Moyen :

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école avec un enseignant et une fiche d'évaluation.

Durée :

Elle dure environ entre 50 et 55 minutes.

Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en huit rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.3

EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : • Permis possédés • Véhicules conduits • Zone d'évolution à bord du véhicule • Temps de pratique en conduite • Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation : • Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. • 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. • Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	En circulation : À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

Un exemplaire est remis à l'élève.

2.3

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences intermédiaires sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ. Exemple :

[illegible]

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen. Exemple :

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autonomie / conscience du Usager		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conditie automobile
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Développer la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Maîtrise du volant					+1			
Conduite économique et respectueux de l'environnement					+1			
Total général								

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15> Onglet

« documents utiles »

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.2

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATIONS AUX CATÉGORIES A1 et A2

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

Moyen :

À distance sur ordinateur, support EVAL CLICK MOTO - ENPC

Durée :

Elle dure environ 45 minutes.

Détails des capacités évaluées :

Le test distingue 2 catégories de capacités :

* Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :

- des capacités sensori-motrices, des capacités d'équilibre ; s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;

* Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :

- des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation, des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

• les facteurs de volonté et de motivation ; • les aspects émotionnels et affectifs.

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	---

2.2

Questions	Critères évalués
1. CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES	
Possession de permis	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
Expérience de conduite moto en et hors circulation et selon la puissance	Capacités de transfert des compétences techniques.
Expérience de conduite de cyclomoteur	Capacités de transfert des compétences techniques.
Expérience de conduite de cycle	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
Mode de déplacement	Capacités de transfert des compétences en circulation.
Usage d'engins pour lesquels l'équilibre est principal	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.
2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT	
Connaissances de sécurité	Connaissances des trajectoires en sécurité.
3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS	
Réaction face à l'échec	Etat d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
Facilité ou difficulté perçue et caractère contraignant ou aspect agréable de l'apprentissage.	Image de soi. Emotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
Intérêt et attirance pour la conduite de la moto	Emotion positive et valorisation.
Peur de conduire une moto	Emotion négative et ressenti d'émotion négative.
Pensez-vous savoir... Pensez-vous connaître les opérations...	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.
Connaissances techniques	Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.



 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.2

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

4. FACTEURS DE VOLONTÉ

Satisfaction de sa situation professionnelle/ ou de ses apprentissages	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
Pratiques sportives et fréquence	Implication volontaire et persévérance.
Enoncé des raisons pour apprendre à conduire	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
Rythme d'apprentissage	Implication volontaire.

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71	Capacité visuo-spatiale. Evaluer les trajectoires sur route.
S.72, S.73, S.74, S.75	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation

S.54, S.55, S.56, S.57	Perception et sélection d'indice principal.
S.58, S.59, S.60, S.61	Compréhension de situation.
S.62, S.63, S.64, S.65	Capacité de prévision et d'anticipation.
S.66, S.67	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
S.68, S.69	Capacité décisionnelle.
Temps de réaction : moyenne des temps de réponse	Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

6. CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

10 situations présentées durant 4"	Attention dirigée. Mémoire de travail. Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
------------------------------------	---

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15> Onglet

« documents utiles »

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.2

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION À LA CATÉGORIE AM

AVANT LA FORMATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route ainsi qu'un entretien avec un enseignant sur vos connaissances liées aux techniques du véhicule. Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

Items évalués

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route, • Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

EN FIN DE FORMATION

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

INFORMATION DU PUBLIC

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15> et dans le livret de formation.

PARIS 15**AUTO-MOTO ÉCOLE**

4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24

contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com

Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153

Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N°

d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75

2.2

ANNEXE 1

DATE :		REPLIE PAR :	
Origine du contact (provenance) : Appel ☐ Visite ☐ Mail ☐ Autre ☐			
Formation demandée :			
☐ PROSPECT		☐ CLIENT	
ÉTAT CIVIL			
NOM :		Prénom :	Age :
Tél : .. / ... / .. / ... / ...		Portable : .. / ... / ... / ...	
Email :		@	
Adresse :			
DONNEES ENTREPRISE			
Raison sociale :		Contact :	
Tel : --- / --- / --- / --- / ---		Email : @	
Adresse :			
Nombre de salariés à former : _____			
Précisions : _____			
SITUATION FACE A L'EMPLOI			

BESOIN EN FORMATION EXPRIME			

DATE EN FORMATION SOUHAITEE : Du / / Au / /			
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES			

☐ PREREQUIS :			

PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :			
☐ CLASSE SANS SUITE			

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	---

2.2

ANNEXE 2



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
☐ A1	☐ B	☐ C	☐ D
☐ A2	☐ B1	☐ C1	☐ D1
☐ B96	☐ C1E	☐ D1E	☐ BE
☐ B78			☐ CE
			☐ DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou troisroues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ☐ Autre (*préciser*) :

 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

2.2



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? :

.....

- ☐ J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- ☐ Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.
- Préciser laquelle ou lesquelles :

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- ☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :

.....

Je soussigné M/ Mme
domicilié(e) à

.....

- ☐ Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée cidessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

ALe.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2